

TARIFS DU TRANSPORT DE MARCHANDISES AU MAROC

Transports routiers :

Le tarif de base à la tonne kilométrique est fixé à 0,40 Dhs. Ce taux peut subir des changements en fonction des distances et de l'état des routes à emprunter.

Transports aériens :

Le tarif du fret aérien est fixé au départ de Casablanca selon la nature, le poids et la destination de la marchandise.

En plus des tarifs payés, l'exportateur doit engager des frais pour les services annexes du transport aérien (frais de prise en charge et d'enregistrement) leurs taux sont fixés comme suit :

0 - 45 Kg	:	100 DH/Kg
46 - 100 Kg	:	125 DH/Kg
101 - 250 Kg	:	150 DH/Kg
251 - 500 Kg	:	185 DH/Kg
501 - 1000 Kg	:	240 DH/Kg
1001 - 2500 Kg	:	340 DH/Kg
+ 2500 Kg	:	0,20DH/Kg

Transports par chemin de fer :

Les barèmes pour les transports de marchandises en petite vitesse par wagon complet varient de 0,269 DH à 0,404 DH la tonne. Ces prix sont à majorer d'un droit fixe et de la TVA.

Le droit fixe, prévu aux conditions générales d'application des tarifs généraux grande vitesse (GV) et petite vitesse (PV), est fixé à :

- 12,75 dirhams par tonne pour les expéditions par wagon complet ;
- 25,51 dirhams par tonne pour les expéditions de détail.

Le coût du transport ferroviaire dépend de la nature de la marchandise et des délais de livraison. Ainsi, l'ONCF (Office National des Chemins de Fer) a fixé 4 barèmes de prix (HT) à la tonne kilométrique suivant le mode de transport adopté :

- transport accéléré express pour les matières périssables..... 0,404 DH/T/Km
- transport normal accéléré.....0,364 DH/T/Km
- transport normal.....0,312 DH/T/Km
- transport petite vitesse.....0,269 DH/T/Km

S'agissant de l'assurance, l'ONCF rembourse en cas de perte de la marchandise 70 DH/Kg. Cette assurance est comprise dans le coût ci-dessus. Si l'intéressé le désire, il pourra assurer la totalité de la marchandise, moyennant une prime de 0,5% de la valeur de cette dernière.